

« La vraie laïcité n'est pas neutre »

ENSEIGNEMENT Le président du Centre d'action laïque ne craint pas la fin de l'obligation de suivre la morale ou la religion

- Fin de l'obligation de suivre un cours de religion ou de morale.
- La laïcité y perdra-t-elle son âme ? Nous avons posé la question au président du Centre d'action laïque.
- Et nous avons pris la température dans les écoles.

Au feu les cahiers de religion et de morale ? Au feu pour ceux qui, parmi les élèves de l'enseignement officiel, le souhaiteraient. C'est en tout cas ce que postule l'arrêt rendu jeudi par la Cour constitutionnelle : l'organisation des cours reste obligatoire dans la mesure où elle correspond à une demande mais leur fréquentation, désormais, ne l'est plus.

Pour mémoire, voici deux ans, un couple de Bruxellois - la famille De Pascale - a refusé de choisir parmi les cours de religion et

de morale laïque proposés par l'école de leur fille. Contrainte par la Fédération Wallonie-Bruxelles de poser un choix, la famille a déposé un recours au Conseil d'État, lequel a saisi la Cour constitutionnelle. Le verdict est tombé hier : des articles du Pacte scolaire de 59 et d'un décret de 1994 (régulant l'obligation des cours philosophiques) sont contraires, et à la Constitution qui garantit la neutralité de l'enseignement, et à la Convention internationale des droits de l'homme qui implique la liberté de ne pas devoir s'expliquer sur ses convictions.

L'affaire pose problème depuis 1993, explique le constitutionnaliste Marc Uytendaele : « Comme la laïcité officielle a souhaité être un courant philosophique à l'instar des religions, elle n'est plus quelque chose de résiduel. » Conséquence : « obliger » les élèves à choisir le cours de morale parce qu'un des religions officielles ne leur convient pas, c'est les contraindre à s'afficher pour un courant philosophique dans lequel ils ne se reconnaissent d'ailleurs peut-être pas. Ce « choix » devient donc

contraire au droit inconditionnel de ne pas devoir afficher une conviction.

C'est donc bien l'organisation du cours de morale laïque - comme alternative à la religion - qui est au centre de l'argumentation de la Cour constitutionnelle. La modification prochaine de la législation qui en découlera pourrait amener les élèves à désertier entre autres le cours de morale rendant contre-productif le militantisme des adeptes de la laïcité. L'arroseur se retrouve-t-il arrosé ? Nous avons posé la question à Henri Bartholomeeusen, président du Centre d'action laïque. « Cette décision nous satisfait. Et elle nous satisfait d'autant plus que, contrairement à ce qu'on croit souvent, la vraie laïcité n'est pas neutre. Il n'y a rien de pire que la neutralité suisse. La morale non confessionnelle n'est pas unique. Cela fait des années que le Cedeo (le Centre d'étude et de défense de l'école publique) et le Centre d'action laïque disent leur intérêt pour un cours de morale et de religion facultatif au profit d'un cours éthique et citoyen. Ce dernier parlerait des religions et des faits convictionnels. »

Henri Bartholomeeusen estime par ailleurs que le décret organisant la neutralité dans l'enseignement officiel empêche toute critique sur les idéologies religieuses. Aussi, « si demain ces cours deviennent facultatifs, ça permettra la naissance d'un cours commun où tous les enfants pourront se retrouver et recevoir un enseignement qui leur permettra de faire leur choix en toute autonomie ». Au risque pour la laïcité d'y perdre des plumes ? « La laïcité n'a rien à perdre d'une étude comparative des différents courants. Dans un tel cours, la laïcité - qui postule des valeurs humanistes, universelles, construites sur l'esprit des Lumières - aura la place qu'elle mérite, tout comme les religions. Ce n'est pas incompatible avec un cours commun. »

Au diable les cours de religion ? « Non, il faut les sortir de l'école pour les ramener à l'église, à la synagogue ou à la mosquée. » Idem pour la morale ? « Je préfère un cours du fait religieux où l'on enseigne la laïcité. Le moteur de tout cela c'est le partage des savoirs et pas d'une foi et d'une doctrine de la foi. » ■

ÉRIC BURGRAFF

les profs « Ces heures sont précieuses pour les élèves »

REPORTAGE
« Ah ! Voilà les futurs chômeurs ! » Le trait d'humour ne fait guère rire les deux jeunes trentenaires qui débarquent dans la salle des profs de l'athénée d'Ixelles. Sourires forcés.

L'annonce de la Cour constitutionnelle de permettre aux parents de dispenser leurs enfants de cours de religion ou de morale a gâché la fin de semaine. Après le grand raout sur la responsabilité des cours de religion dans les défaillances du vivre ensemble, la proposition de Joëlle Milquet de remplacer une des deux heures par un cours de citoyenneté (assuré par qui, avec quelle formation ?), vraiment, non, les enseignants n'avaient pas besoin de cela. « Je réfléchis déjà à ce que je pourrais assurer comme autre matière avec mon bagage », admet Mathieu Michel, un jeune professeur de religion catholique. Les « effets d'annonce » du gouvernement ont lassé et autour de la table les profs de religion catholique, protestante et de morale laïque reconnaissent ne pas comprendre ce qui leur est précisément reproché. Dans la salle adjacente, un autre professeur de morale laïque a visiblement préféré ne pas se joindre à la conversation. Ce qu'il pense

des annonces ? « Oh vous savez, moi, je serai à la retraite d'ici là. » Ambiance.

Sonnerie. Pour son dernier cours de la matinée, Christian Dubois, le prof de religion protestante fait classe à... trois élèves. Si les groupes si réduits ne valent pas norme, ils ne sont pas rares. De l'autre côté de l'échiquier, l'enseignant de religion islamique a des classes pleines de 20 à 25 élèves. Ce grand écart est à l'origine d'une des nombreuses craintes des profs de religion : qu'on rationalise l'offre en regroupant les confessions par établissement.

Lors de la dernière séance, Rebecca Ilevah et Selby ont visionné *Va, vis et deviens* de Radu Mihaileanu. Le film raconte l'histoire d'un enfant éthiopien menacé par la famine que la mère désespérée fait passer pour Juif pour l'envoyer en Israël. Le héros grandit tiraillé par son identité. Les trois étudiants de 6^e secondaire remplissent sagement un questionnaire en quatre parties : approches psychologique, philosophique, théologique et biblique. Pourquoi avoir choisi ce film, sans rapport avec le protestantisme ? Le prof préfère laisser les élèves répondre. « Dans le film, le personnage principal affirme que Dieu n'a pas de

couleur. Il parle d'Adam, le premier homme, qui est rouge parce qu'il a été façonné dans l'argile, raconte Selby qui poursuit l'explication avec une aisance hors norme. C'est une façon pour lui de dire que l'on ne peut pas s'approprier Dieu. Une façon de dire aux Israéliens qu'il peut être Juif et noir. »

« Ces heures sont précieuses pour les élèves », confie plus tard Christian Dubois. Il y a une ambiance presque familiale, à tout le moins plus chaleureuse que dans les autres cours. Le prof de religion islamique renchérit : « Les élèves peuvent parler de ce qui les interpelle dans l'actualité ou parfois viennent avec des questions plus personnelles. Si on enlève ces cours, quel espace auront-ils pour cela ? »

Les cours de morale, bientôt désertés ?

Gerassimos Intjigejlis, le préfet de l'athénée d'Ixelles, est un ancien « moraliste ». Il ne cache pas son scepticisme à l'idée de voir les profs de religion prendre en main les cours de citoyenneté. Quant à la perspective d'un retrait massif des élèves, « les cours confessionnels, qui sont synonymes d'une affirma-

tion d'identité, n'ont pas de souci à se faire, analyse le préfet. En revanche pour les cours de morale, cela dépendra beaucoup plus du professeur. »

Les avis des étudiants croisés entre deux cours tendent à recouper le constat du préfet.

Quatre copines traînent dans le préau de l'école avant d'aller manger. « Sérieusement ?! On va pouvoir arrêter le cours de morale laïque ? », s'exclame une élève de 4^e secondaire qui surjoue l'enthousiasme. Hochements de tête quasi-unanimes dans la petite assemblée. Des quatre, seule Safa a choisi l'option

confessionnelle. « J'aime bien mon cours, c'est intéressant. Je ne vais pas à la mosquée, c'est un des rares endroits où je peux apprendre des choses sur l'islam. » Même si l'occasion se présentait, pas question de se faire dispenser.

Alors c'est quoi le problème avec le cours de morale ? Alison referme son poudrier, réfléchit ; se reprend avant de répondre. « Ce n'est pas nul. C'est juste que les cours de morale laïque intéressent... ceux qui s'y intéressent déjà. Vous voyez ce que je veux dire ? » La Cour constitutionnelle, oui. ■

LORRAINE KIHL

ENTRETIEN

« Ce qui doit être optionnel, c'est le cours de religion, pas sa dispense »

Patrick Loobuyck, maître de conférences à l'Université d'Anvers, milite pour l'introduction d'un cours d'éthique de citoyenneté et de culture religieuse commun à tous les réseaux. A l'origine de son action, le constat des lacunes des élèves en matière de connaissance des religions et du système démocratique belge.

Que reprochez-vous aux cours de morale ?

Comme l'a reconnu la Cour constitutionnelle, le cours de morale laïque n'a rien à voir avec un cours de biologie ou d'histoire, c'est un cours engagé, son contenu n'est pas neutre. Les organisations

laïques qui le gèrent ne sont pas neutres.

Vous proposez la mise en place d'un cours commun d'éthique, de citoyenneté et de culture religieuse et philosophique (ECCR), en quoi est-ce différent ?

Il s'agit d'un cours qui serait organisé pour tous les élèves sur tous les réseaux. Il est de la responsabilité de l'Etat que tous les élèves aient accès à des informations qualitatives sur ces thématiques. Laisser cela aux cours de religion n'est pas une bonne chose.

Comment former ces professeurs ?

Idéalement, il faudrait un enseignement spécifique à l'université. Mais dans un premier temps, on doit travailler avec les professeurs de religion et de morale laïque. Il faut les former et leur faire adopter une nouvelle posture de neutralité.

Certains disent que seuls les profs de morale seraient compétents en la matière, mais c'est faux ! On a besoin de l'expertise des profs de religion aussi.

Que nous apprend l'exemple flamand ?

En Flandre, seuls 2 % des élèves se sont fait dispenser. Pourquoi ? Parce que la plupart des familles ne savent pas qu'elles ont le choix. Les directeurs évitent de trop en parler parce que cela risque de compliquer encore un peu plus l'organisation des cours et des emplois de temps. L'autre problème est qu'on n'a rien mis en place pour remplacer ces cours. Le système est mal fait côté flamand car on est inscrit par défaut au cours de religion ou de morale. Le fait de suivre ce type de cours doit relever d'un choix. Pas l'inverse.

L. K.

« ÉTHIQUE CITOYENNE »

Caroline Désir

Après André Flahaut, qui fut le premier voici 20 ans à sensibiliser

au sujet, c'est Caroline Désir qui porte le combat. « Nous militons pour un cours de deux heures d'éthique citoyenne. Il doit idéalement intégrer l'histoire des religions et les faits convictionnels. Le cours de morale ou de religion peut très bien trouver sa place en dehors de la grille horaire. Cela étant, il existe un accord de gouvernement portant sur une heure de cours de citoyenneté et une de religion ou morale, nous nous y tiendrons. Par ailleurs, à ce stade, un cours ne peut pas remplacer l'autre, le cadre constitutionnel ne le permet pas. »

E.B.



« CHOIX DE LOCALISATION »

Christophe Doukéridis

« Ce débat revient sur la table chaque fois qu'il y a urgence, mais à chaque fois les politiques battent en touche. L'arrêt nous offre une nouvelle fenêtre d'opportunité, il faut avancer désormais. Et trancher. Nous voulons un cours de citoyenneté commun à l'ensemble des réseaux et des filières. Le milieu catholique dit qu'il gère mais il ne pourra pas faire indéfiniment cavalier seul, il doit accepter un socle de contenus communs. On sait très bien que la plupart de ses élèves font un choix de localisation, aussi il est essentiel pour eux de bénéficier d'une remise en contexte des concepts et des valeurs. »

E.B.

« UN PROJET DE DÉCRET »

Joëlle Milquet

« Un projet de décret sera déposé pour implémenter cet arrêt dans les mois à venir. Avec cette modification, la Fédération Wallonie-Bruxelles rejoindra la Communauté flamande qui, depuis 2002, a prévu le caractère optionnel de ces cours. Pour respecter l'accord de la DPC prévoyant d'insérer progressivement une heure de cours de citoyenneté en lieu et place d'une heure de religion, sans perte d'emploi, une note d'orientation sera déposée dans les semaines à venir au gouvernement en vue de faire commencer les travaux relatifs à la préparation du référentiel de ce cours après Pâques, selon un agenda et des modalités spécifiques. »

E.B.



« UNE PHASE TRANSITOIRE »

Olivier Maingain

« Nous ne voulons pas que le gouvernement se contente d'une solution minimaliste, or les premières déclarations de Joëlle Milquet et de Rudy Demotte ne sont pas rassurantes. Nous souhaitons que le gouvernement mette en place un cours de pensée et de citoyenneté de telle manière que les cours philosophiques deviennent optionnels. Ça ne signifie pas pour autant une menace sur l'emploi, il peut y avoir une phase transitoire en bonne intelligence. En tout état de cause, il faut une toute nouvelle offre de cours obligatoires, mêlant citoyenneté et histoire de la pensée. »

E.B.



« COURS DE DÉMOCRATIE »

Richard Miller

« Nous sommes favorables depuis longtemps à un cours de démocratie intégrant philosophie au sens large et intelligence critique. Ce cours doit être obligatoire pour tous les enfants de l'enseignement officiel, tout au long du cursus. La proposition actuelle porte sur une heure mais que fait-on de la seconde, dont le suivi devient facultatif ? L'idéal serait peut-être un cours de deux heures dans lequel on intègre philosophie, citoyenneté et tolérance religieuse. Je me battrais pour cela ! Cela étant, l'arrêt ne modifie pas la Constitution, donc il faut une réponse qui permet de rester dans les clous. »

E.B.

